

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 16 décembre 2019

**N°262/12/2019 : BUDGET PRIMITIF 2020 - ANNEXE PERIMETRE DE RESTAURATION  
IMMOBILIERE**

*L'an deux mille dix-neuf, le lundi 16 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 décembre 2019.*

**Présents** : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Jacqueline LAFON, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, N'Guessan, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

**Représentés** : 4

Mesdames, Messieurs Bernard PECOU à Jean-François GARRIGUES, Jean Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Valérie RABAULT à Arnaud HILION, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ

**Absents** : 5

Mesdames, Messieurs Monique VALAT, Vally CENTOMO, Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY

**Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°218 relative au rapport d'orientations budgétaires présenté en Conseil Municipal du 18 Novembre 2019

Compte tenu des priorités dégagées lors de ce débat, le projet du budget annexe primitif 2020 Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) présente les masses suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes équilibrées à 672 020 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes équilibrées à 540 020 €

Soit un budget total de 1 212 040 €

Ce projet 2020 repose notamment sur les éléments suivants :

**En Section de fonctionnement :**

En Dépenses :

Les principales dépenses sont :

Les dépenses réelles traduisent principalement, d'une part, des frais liés à la vie de l'opération (notamment frais de démolition, d'honoraires, d'assurance, de charges locatives et de copropriété, et de taxes foncières) pour un montant de 390 650 € et d'autre part, les intérêts d'emprunt d'un montant de 45 330 €.

Les dépenses d'ordre sont le virement à la section d'investissement pour 170 020 € et les dotations aux amortissements pour 65 000 €.

En Recettes :

Il s'agit principalement de la participation d'équilibre du budget principal pour 664 020 €.

**En Section d'investissement :**

La section d'investissement concerne principalement :

En dépenses :

le remboursement du capital de la dette pour 325 020 €

une prévision d'acquisition d'immeubles pour 150 000 €

une prévision de travaux divers sur les immeubles pour 65 000 €

En recettes :

Les recettes réelles sont constituées, d'une part, des cessions d'immeubles prévues à hauteur de 90 000 € et d'autre part, de la subvention d'équipement du budget principal pour 215 000 €.

Les recettes d'ordre sont le virement de la section de fonctionnement pour 170 020 € et les dotations aux amortissements pour 65 000 €.

Au final, le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe PRI présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

## BUDGET PRIMITIF PERIMETRE RESTAURATION IMMOBILIERE 2020

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	390 650	75	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	672 020
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 010			
		66	CHARGES FINANCIERES	45 340			
		<b>Total Dépenses Réelles Fonctionnement</b>		<b>437 000</b>		<b>Total Recettes Réelles Fonctionnement</b>	<b>672 020</b>
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	170 020			
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	65 000			
		<b>Total Dépenses Ordre Fonctionnement</b>		<b>235 020</b>		<b>Total Recettes Ordre Fonctionnement</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>672 020</b>		<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>672 020</b>	

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
<b>INVESTISSEMENT</b>	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	325 020	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	215 000
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	150 000	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	90 000
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	65 000			
		<b>Total Dépenses Réelles Investissement</b>		<b>540 020</b>		<b>Total Recettes Réelles Investissement</b>	<b>305 000</b>
	ORDRE				021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	170 020
					040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	65 000
		<b>Total Dépenses Ordre Investissement</b>		<b>0</b>		<b>Total Recettes Ordre Investissement</b>	<b>235 020</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>540 020</b>		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>540 020</b>	

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 212 040</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 212 040</b>
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Considérant que le Budget Primitif 2020 – Annexe du Périmètre de Restauration Immobilière, dans sa version réglementaire et détaillée a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance ;

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission des Finances, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif - annexe Périmètre de Restauration Immobilière pour l'exercice 2020.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE ET ABSTENTION(S) : 1.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**23 DEC. 2019**

De sa publication et/ou affichage le :

**23 DEC. 2019**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

